

DEC133384DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Xavier Inglebert, Directeur général délégué aux ressources

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 5-12 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de Directeur général délégué aux ressources ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CNRS en date du 12 décembre 2013 relative au protocole d'accord CNRS-Pierre Fabre Médicament ;

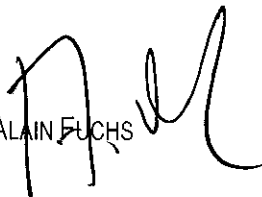
Vu l'approbation expresse par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de la délibération du Conseil d'administration du CNRS relative au protocole d'accord CNRS-Pierre Fabre Médicament,

DECIDE :

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Xavier Inglebert, Directeur général délégué aux ressources, pour procéder à la signature de tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération du Conseil d'administration du CNRS, en date du 12 décembre 2013, relative au protocole d'accord CNRS-Pierre Fabre Médicament.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 décembre 2013

  
ALAIN FUCHS



La Direction générale déléguée  
aux ressources  
Direction des affaires juridiques

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 48 12  
F. 01 44 96 49 17